

## « Grève le 15 mars...et plus si nécessaire ! »

La CGT des P2ST appelle les salarié-es à se mettre en grève le 15 mars. Date à laquelle le parlement réuni en commission mixte paritaire votera, ou ne votera pas, le projet de loi sur la réforme des retraites.

### Une mobilisation historique

Après le 15, viendra le 16 et le vote de l'assemblée nationale réunie en plénière. Le vote du 15 mars ne signifie pas la fin du parcours parlementaire de cette loi. Nous engageons, partout où cela est possible, nos syndicats organisés à se réunir en assemblée générale pour discuter avec les salarié-es de la poursuite de la grève et ses modalités après le 15 mars.

La semaine dernière a été une semaine de mobilisations historique, avec en point d'orgue, la mobilisation du 7 mars. Ce sont 3, 5 millions de personnes qui ont manifestées dans la rue pour demander le retrait pur et simple de la réforme. Une telle mobilisation ne s'est jamais produite depuis 1945. Les grèves sont fortes dans le secteur public comme dans celui du privé, preuve s'il en fallait, de la motivation des salarié-es tous secteurs confondus. Raffinerie, transports, éboueurs, mais aussi les salarié-es des centres d'appels (SITEL à Tarbes, WEBHELP à Compiègne) ont participé à la désorganisation de l'économie. De nombreuses coupures d'électricité ont été effectuées notamment à l'entrepôt AMAZONE près de PAU. Beaucoup d'entreprises sont parties en grèves reconductibles et le sont encore !

### Une loi injustifiée et injuste

Nous l'avons dit, écrit à plusieurs reprises : cette loi est injustifiée. Le gouvernement annonce un déficit de 12 milliards € en 2027 pour payer les pensions de retraite. « *En même temps* » selon la formule consacrée par Macron, il annonce la suppression définitive de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Suppression qui réduit le budget de l'état de 9 milliards dès 2024 ! Une exonération qui s'ajoute aux 157 milliards d'exonérations de cotisations sociales et autres niches fiscales dont elles bénéficient tous les ans !

Cet argent en moins pour l'état est de l'argent en moins pour la sécurité sociale. Choisir de faire travailler 2 ans de plus les salariés et maintenir les aides publiques sans contrepartie en terme d'emploi, est un choix politique qui permet de voir où se situe la priorité de ce gouvernement. Aucune étude sérieuse ne met en corrélation la baisse des exonérations de cotisations sociales, notamment au-dessus de 1,6 fois le SMIC, avec la création d'emplois pérennes.

En plus d'injustifiée, cette loi est injuste et pénalise les plus vulnérables d'entre nous. En premier lieu, celles et ceux qui ont connu des périodes chômages à cause de la succession de CDD. Les trimestres au chômage ne sont pas des trimestres de cotisations, mais des trimestres assimilés qui réduisent le montant de votre pension de retraite. Les seniors, que les entreprises licencient et qui n'ont, dans leurs départements, que peu d'offres d'emplois. Depuis le 1<sup>er</sup> Février, à partir de 55 ans, la durée d'indemnisation du chômage ne sera plus de 36 mois, mais de 27 mois. Que dire à ces personnes, qui devront attendre 2 ans de plus avant de prendre leur retraite ? De traverser la rue ?

### La réalité par les chiffres :

- ⇒ **37% des salarié-es ne peuvent envisager de travailler jusqu'à 64 ans.**
- ⇒ **60% du coût de la réforme sera supporté par les femmes**

N'écoutons pas les discours fatalistes, et les sirènes de la résignation. Notre mobilisation et la pression qu'elle exerce fragilise nos député-es. Plus nous serons nombreux et nombreuses, en grève, dans les manifs, les blocages routiers, les ronds points, plus les parlementaire hésiteront à voter pour cette réforme.

### Grève le 15 mars...et plus si nécessaire!

Newsletter :

<https://www.soc-etudes.cgt.fr/lettre-dinformation/inscription-a-la-liste-de-diffusion/>

Site Internet : <http://www.soc-etudes.cgt.fr/>

